

FICHE D'INSCRIPTION 2024 - 2025

NOM : **Prénom :** Date de naissance :/..../.....

Téléphone(s) : E-mail :@.....

Adresse :

Code postal : Ville :

1ère inscription Réinscription

Instrument pratiqué : Personnel Loué à l'association (voir ci-dessous)

Location instrument : (Indépendamment du montant de la location, un chèque de caution d'un montant de 100 € est demandé **dès la remise** de l'instrument)

- **45 €** pour les petits instruments (ex : flûte, sax soprano, clarinette, trompette, trombone).

- **90 €** pour les gros instruments (ex : tuba, euphonium, sax ténor, sax baryton). →

Adhésion à l'association (obligatoire) = **30 €** →

Polo association = **20 €** →

Atelier instrumental (30 mn hebdo) + Classe d'orchestre (1h30) et/ou Harmonie = **320 €** →

Harmonie (2h hebdo) et/ou Classe d'orchestre, sans atelier instrumental = **90 €** →

Inscription en cours d'année :

Atelier instrumental + Classe d'orchestre et/ou harmonie = **35 € x nombre de mois restants** →

Harmonie et/ou classe d'orchestre, sans atelier instrumental = **10 € x nombre de mois restants** →

Exceptionnellement, pour un ancien adhérent venant occasionnellement :

- Dès la première participation = **30 €** d'adhésion →

- A partir de la 6ème participation = **10 € x nombre de mois restants** →

Réduction :

Réduction famille (moins 10 % à partir du deuxième membre inscrit à la classe d'orchestre et pour les suivants). Sauf sur la location d'un instrument. →

TOTAL

MONTANT TOTAL A REGLER

MODALITES DE REGLEMENT :

Si vous souhaitez échelonner vos règlements, merci de compléter **impérativement** l'échéancier ci-dessous.

Indiquez "**virement**" à la place du n° de chèque si vous réglez par virement (à réaliser le 1er de chaque mois).

Oct : chèque n° montant	Mar : chèque n° montant
Nov : chèque n° montant	Avr : chèque n° montant
Déc : chèque n° montant	Mai : chèque n° montant
Jan : chèque n° montant	Juin : chèque n° montant
Fév : chèque n° montant	Juil : chèque n° montant

NOTA : Chèques à libeller à l'ordre de " La Châtelleraudaise " - Le chèque est déposé le 1er de chaque mois.

DROIT A L'IMAGE : Régulièrement l'association enregistre ses concerts, filme et photographie les musiciens. Si vous **souhaitez ne pas** nous autoriser à utiliser votre image ou celle de votre enfant, **veuillez le faire savoir par écrit** à la secrétaire dans les 2 mois qui suivent l'inscription.

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR :

Article 5 : "Le paiement de la scolarité s'effectue en un ou plusieurs versements, en début d'année dès l'inscription. Les tarifs sont fixés par le Conseil d'Administration. Toute année commencée étant due, aucun remboursement ne sera accordé, sauf en cas de force majeure dûment justifié."

Article 9 : "Pour les enfants mineurs, le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'animateur et le remettre à celui-ci. En cas d'absence de l'animateur, 15 minutes après l'horaire normal du cours, l'activité est annulée et devra être rattrapée ultérieurement. Les parents dégagent la responsabilité de l'association pour les enfants venant seuls, avant et après les horaires de répétitions et de prestations." Voir aussi les articles 8 et 10 sur le site : http://chatelleraudaise.free.fr/ateliers_harmonie/index.php?page=6

La personne signataire déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts.

Chatellerault, le La présidente de l'association
Signature Catherine BOUCHERON

Signature du représentant légal
précédée de la mention " bon pour accord "